



## COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 07 septembre 2015

\*\*\*\*\*

**Présents** : Mmes ALFRED Valérie, BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée, MM. BONAL Fabrice, CARAYON Jean-Luc, CALERO Jérémy, CODINA Bernard, MALRIC Paul, ZOCCARATO Michel.

**Absent** : Mme FRÖHLIG Karelle, M. ORS Marc, excusés.

**Secrétaire de séance** : Mme DELRIEU Françoise.

### Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2015

1. Décisions modificatives
2. Subvention Réserve Parlementaire
3. Classe neige Ecole Elémentaire
4. Démolition WC publics
5. Travaux accessibilité
6. Création grade adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe
7. Dissolution budget annexe CCAS
8. Adhésion Médi@Sig – Téléalerte (prévention des risques)
9. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

1- Décisions modificatives :

1- admission en non-valeur c/6541

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
6541 Créances admises en non valeur		1 000 €
6574 Subv Fonct Organ Droit privé	1 000 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord. (Délibération 2015-44)

2- matériel et outillage c/2158

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2158 Matériel et outillage		2 713.00 €
2152 Installation de voirie	2 713.00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord. (Délibération 2015-45)

3 - caisse des écoles c/657361

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
657361 Caisse des écoles		147.00 €
6574 Subv Fonct Organ Droit privé	147.00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord. (Délibération 2015-46)

4- charges exceptionnelles c/678

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
6718 Autres charges exceptionnelles		150.00 €
6574 Subv Fonct Organ Droit privé	150.00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord. (Délibération 2015-47)

5- restitution caution :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
165 Restitution caution		400.00 €
2152 Installation de voirie	400.00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord. (Délibération 2015-48)

2- Subvention Réserve Parlementaire

Le système de la réserve parlementaire permet aux députés et aux sénateurs de faire allouer des subventions de l'État pour financer les investissements des collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter M. Jean-Claude PEREZ (Député), pour obtenir une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement d'un parc, lieu de rencontre intergénérationnel (aire de jeux, bancs, tables).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire. (Délibération 2015-49)

### **3- Classe neige Ecole Elémentaire**

Monsieur le Maire présente la demande de participation financière, comme l'année précédente, pour 28 élèves de la classe de CM1-CM2 qui sont partis en classe de neige à Camurac les 8 et 9 janvier 2015.

Le plan de financement pour une dépense totale de 1 293.50 € est le suivant :

-	Mairie	431.16 €
-	Coopérative scolaire	431.16 €
-	Familles	16.00 € par enfant

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation de la Mairie. (Délibération 2015-50)

### **4- Démolition WC publics**

Considérant l'état d'insalubrité des WC publics et la difficulté de les réhabiliter, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur leur démolition.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la démolition des WC publics. (Délibération 2015-51)

### **5- Travaux accessibilité**

Afin de permettre une meilleure accessibilité à la Mairie, des travaux doivent être réalisés.

Plusieurs entreprises ont été consultées pour la réalisation d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite respectant les normes d'accessibilité en vigueur.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint présente les différents devis au Conseil Municipal.

Au vu des conditions techniques, des délais de réalisation des travaux, et des conditions financières, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise GERKENS pour la partie maçonnerie et l'entreprise METAL D'OC pour le garde-corps. (Délibération 2015-52)

### **6- Création grade adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe**

Le Centre de Gestion a prononcé un avis favorable sur l'avancement de grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe pour Laurent KACPRZAK.

Ce changement de grade correspond à un avancement à l'ancienneté.

Il est nécessaire de créer le cadre d'emploi d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe qui n'existe pas au tableau des effectifs de la mairie pour permettre cet avancement de grade.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création du grade d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe. (Délibération 2015-53)

### **7- Dissolution budget annexe CCAS**

Jusqu'à présent le Code Général des Collectivités Territoriales interdisait la dissolution des budgets annexes CCAS, même s'ils étaient inactifs.

L'article 79 de la loi Notré permet désormais de dissoudre les CCAS inactifs des communes de moins de 1500 habitants.

Pour y procéder il convient de prendre une délibération du conseil municipal.

Les excédents du budget du CCAS, lorsqu'il y en a, seront attribués au budget principal.

De même si une dépense sociale se faisait jour a posteriori elle pourrait être prise en charge par le budget principal.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution du budget annexe du CCAS.

Le Conseil Municipal accepte (1 contre, 11 pour) la dissolution du budget annexe du CCAS. (Délibération 2015-54)

## 8- Adhésion Médi@Sig – Téléalerte (prévention des risques)

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure un contrat avec l'entreprise Médiasig pour remplacer le système d'information à la population « Everyone » dont l'abonnement arrive à échéance fin Septembre.

Le contrat avec cette entreprise, partenaire du ministère de l'intérieur, serait conclu pour une période de trois ans renouvelable par reconduction expresse.  
Le système offre plus de fonctionnalités qu'EVERYONE notamment dans la capacité de transmissions des messages.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la conclusion du contrat avec la société Médiasig.  
(Délibération 2015-55)

## 9- Informations et questions diverses :

### - ALAE :

La construction du bâtiment de l'ALAE a été achevée fin août.

Pour assurer une homogénéité entre le nouveau bâtiment de l'ALAE et la cantine, les chéneaux de la cantine ont été refaits ; les boiseries, les murettes, le portail et le portillon ont été repeints par les employés municipaux. Il est également prévu que la façade de la cantine soit recrépie pendant les vacances de Toussaint.

Considérant le mauvais état du parking devant l'ALAE, l'enrobé a été refait, avec matérialisation des places de parking et place réservée aux personnes à mobilité réduite.

### - COVALDEM :

Après enquête, le Covaldem nous informe que trois points noirs ont été relevés sur la commune pour la collecte des ordures ménagères : les Rauzes, le Chemin de Tourrel, Cerens.

### - Démission d'un conseiller municipal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. THOMAS Frédéric.

La séance est levée à 23h45

Le Maire,

Michel ZOCCARATO

The image shows a blue ink signature of Michel Zoccarato written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE VILLALIER' at the top, 'AUDE' at the bottom, and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center. In the center of the seal is a coat of arms featuring a rooster and a sheaf of wheat.

Place Joë-Bousquet – 11600 VILLALIER

Tél. 04.68.77.13.92 – Fax. 04.68.77.13.34 - E-Mail. commune-de-villalier@wanadoo.fr